

## Communiqué de presse



Lyon-Papeete le 15 mars 2007

**L**e ministère de la Défense vient de rendre public sur son site Internet un rapport sur les « *essais nucléaires et leur suivi au Sahara* ». Ce rapport est publié « fortuitement » après le colloque organisé par le gouvernement algérien sur les essais nucléaires les 13 et 14 février derniers et juste avant la diffusion par Arte le 16 mars du film « *Vive la bombe* » sur l'accident du 1<sup>er</sup> mai 1962.

« *Ce rapport rappelle dans son contenu et sa forme, le premier rapport sur les essais en Polynésie, il entonne à nouveau le refrain de la "bombe propre"...* », explique Roland Oldham, président de Moruroa e tatou. *Il faudra à nouveau que les associations se mobilisent pour que le gouvernement français soit obligé de publier des informations plus complètes !* »

En effet, ce rapport, par exemple, n'évoque pas les 35 essais « sous-critiques » ou « tirs froid » réalisés avec des charges de 20 grammes de plutonium entre avril-mai 1961 et mars-mai 1963 sur le point zéro de Gerboise rouge ; ni les 5 expériences « Pollen » avec des charges de 20 à 200g de plutonium réalisées entre mai 1964 et mars 1966 au Tan Afella...

Ce rapport ne mentionne pas que le tir de Gerboise verte a été décidé sans souci de la météo, en plein putsch des généraux, car le général de Gaulle craignait qu'ils ne s'emparent du pas de tir saharien. Au cours de ce tir, l'armée a fait manœuvrer des troupes de chars venus spécialement d'Allemagne. Le rapport justifie cela par l'entraînement des troupes au port de la tenue de protection. « *Mais cette raison ne justifie aucunement d'exposer des hommes aux radiations dont les conséquences étaient connues après les explosions de Hiroshima et Nagasaki* », s'indigne Jean-Louis Valatx, président de l'Aven.

Les trois associations, à l'occasion du colloque en Algérie, ont participé à la visite dans le Hoggar du site d'In Ekker où a eu lieu notamment l'accident du tir souterrain *Béryl* le 1<sup>er</sup> mai 1962. « *Nous avons pu constater que la radioactivité était encore importante, que l'armée française avait abandonné du matériel dans la zone contaminée et que la clôture autour du site comportait de nombreux points de pénétration* », s'étonne Bruno Barrillot, expert, co-fondateur de l'Observatoire des armements/CDRPC.

À Hammoudia, où ont eu lieu quatre explosions nucléaires à 70 kilomètres de la ville de Reggane, aucune protection du site n'a été mise en place !

Alors qu'il serait de la responsabilité du gouvernement français, en accord avec le gouvernement algérien, de mettre en place une surveillance de la radioactivité des sites, comme celle installée à Moruroa et à Fangataufa, de nettoyer les zones contaminées comme les Britanniques l'ont réalisé en Australie, le ministère de la Défense s'auto-congratule sur l'absence d'incidence environnementale de ses essais. De plus, le ministère de la Défense devrait instaurer un suivi médical des populations résidentes et de l'ensemble du personnel ayant participé au programme des essais.

Les associations renouvellent leur demande auprès du ministère de la Défense d'ouvrir les archives tant pour les essais en Algérie qu'en Polynésie afin que **Vérité et Justice soient rendues aux victimes des essais nucléaires**. C'est pourquoi elles publient le dossier ci-joint.

POUR TOUT CONTACT



**Association des vétérans des essais nucléaires** • [www.aven.org](http://www.aven.org)

187, montée de Choulans, 69005 Lyon • Tél. +33 (0)4 78 36 93 03

**Association Moruroa e tatou** • [www.moruroaetatou.org](http://www.moruroaetatou.org)

563, boulevard Pomare, Papeete, Tahiti • Tél + 689 460 660

**Observatoire des armements / CDRPC** • [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)

187, montée de Choulans, 69005 Lyon • Tél. +33 (0)4 78 36 93 03



# *Quelques vérités sur les essais nucléaires français au Sahara*



**mars 2007**

*Ci-dessus : la barrière de protection  
de la zone contaminée installée par  
les Français après le 1<sup>er</sup> mai 1962.*

*Ci-contre : monument  
à la mémoire des victimes  
des essais nucléaires à In Eker.*



POUR TOUT CONTACT

.....  
**Association des vétérans des essais nucléaires** • [www.aven.org](http://www.aven.org)  
187, montée de Choulans, 69005 Lyon • Tél. +33 (0)4 78 36 93 03

**Association Moruroa e tatou** • [www.moruroaetatou.org](http://www.moruroaetatou.org)  
563, boulevard Pomare, Papeete, Tahiti • Tél + 689 460 660

**Observatoire des armements / CDRPC** • [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)  
187, montée de Choulans, 69005 Lyon • Tél. +33 (0)4 78 36 93 03

### **Les essais aériens français d'Hammoudia**

**A** l'époque contemporaine des essais comme aujourd'hui, le discours de la France sur l'innocuité des retombées de ses essais aériens est toujours le même, tant pour la Polynésie que pour le Sahara. Ainsi, en réaction au colloque sur les essais nucléaires organisé par le gouvernement algérien les 13 et 14 février 2007, l'ambassade de France à Alger diffusait à la presse un document<sup>1</sup> affirmant que ses essais nucléaires au Sahara n'avaient provoqué qu'« *une exposition des populations locales inférieure aux recommandations de la Commission internationale de protection radiologique* » et que « *les contrôles des produits alimentaires n'ont décelé aucune contamination présentant un risque sanitaire*<sup>2</sup> ».

Entre le 13 février 1960 et le 25 avril 1961, la France a réalisé quatre essais nucléaires dans l'atmosphère au-dessus du polygone de tir d'Hammoudia. Les informations officielles sur les retombées de ces essais restent secrètes si ce n'est quelques données cartographiées reproduites dans le rapport du Commissariat à l'énergie atomique de 1960<sup>3</sup>.

Malgré les assurances d'innocuité officielles, les témoignages sur les retombées lointaines des essais aériens au Sahara ne manquent pas, tant de la part de vétérans des essais qui, à l'époque, effectuaient des mesures à des centaines de kilomètres d'Hammoudia que des autorités des pays limitrophes de l'Algérie. Il est même probable que les archives du *Department of Energy*<sup>4</sup> disposent de données très précises sur les retombées de ces essais français en Libye. En effet, Yves Rocard, conseiller scientifique du CEA, atteste dans ses *Mémoires* que les pilotes français « *se trouvèrent nez à nez avec leurs collègues américains qui venaient faire des prélèvements pour leur compte*<sup>5</sup> ».

En 1999, soit trente-huit ans après les essais aériens, un rapport préliminaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les sites sahariens mentionne la persistance de zones contaminées,



1. Ministère de la Défense, Dicod, *Dossier de présentation des essais nucléaires et leur suivi au Sahara*, janvier 2007. Disponible sur le site [www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/).
2. Soumila Hammadi, « Essais nucléaires en Algérie : Paris rejette la responsabilité de la contamination », *Liberté-Algérie*, 14 février 2007.
3. Carte reproduite dans *L'Héritage de la bombe, Sahara, Polynésie (1960-2002)*, Bruno Barrillot, Études du CDRPC, 2005, p. 42.
4. Aux États-Unis, le Department of Energy a la responsabilité de l'organisation des essais nucléaires américains.
5. Yves Rocard, *Mémoires sans concessions*, Paris, Grasset, 1988, p. 235.



d'accéder au plus tôt à l'arme thermonucléaire dont la mise au point nécessiterait des essais de grande puissance impossibles à réaliser en mode souterrain. De l'avis d'experts de la Direction des applications militaires du CEA, les modèles d'armes expérimentés par les tirs souterrains d'In Eker étaient « *périmés avant même d'être en service*<sup>11</sup> ».

Néanmoins, entre le 7 novembre 1961 et le 16 février 1966, la France effectua 13 essais souterrains dans la montagne granitique du Taourirt Tan Afella située au pied du massif du Hoggar. Ce site a été choisi sans tenir compte des règles élémentaires du principe de précaution. En effet, le Taourirt Tan Afella constitue un massif rocheux d'une quarantaine de kilomètres de pourtour disposé à quelque trois cents mètres du principal axe de traversée du désert saharien qui, de la Méditerranée en passant par la ville de Tamanrasset dans le Hoggar, conduit aux pays de l'Afrique noire sub-saharienne. Aujourd'hui, les mesures d'interdiction de cette montagne dangereuse constituent un pari presque impossible à réaliser malgré les notables efforts du gouvernement algérien pour en empêcher l'accès<sup>12</sup>.

### ***L'accident de tir du 1<sup>er</sup> mai 1962***

Quatre explosions souterraines sur les treize réalisées au fond de galeries de quelques centaines de mètres creusées horizontalement dans la montagne n'ont pas été « contenues ». Autrement dit, la montagne s'est fissurée ou les obturations des galeries n'ont pas résisté à la puissance de l'engin et des fuites radioactives gazeuses et de roches fondues se sont produites à l'extérieur.

Le tir *Béryl* du 1<sup>er</sup> mai 1962 a été effectué dans le tunnel E2 creusé dans la montagne du Taourirt Tan Afella. La puissance effective reste secrète, mais elle est annoncée officiellement comme inférieure à 30 kilotonnes. Selon des témoins bien informés, la puissance de la bombe aurait été bien supérieure en raison

d'une erreur de réglage de l'engin<sup>13</sup>. Toutes les protections installées dans le tunnel ont cédé au moment de l'explosion : un nuage radioactif s'est répandu dans l'atmosphère et une coulée de roches fondues contaminées a été éjectée à l'extérieur de l'entrée de la galerie. Une panique et une fuite générale s'en sont suivies parmi les quelques deux mille assistants à ce tir dont deux ministres français, Pierre Messmer et Gaston Palewski. Les circonstances de cet accident sont maintenant bien documentées par des témoignages de vétérans<sup>14</sup>.

Des informations officielles sur le déroulement de l'accident minimisent son ampleur et affirment qu'une « *fraction de 5 à 10 % de la radioactivité est sortie par la galerie sous forme de laves et de scories projetées qui se sont solidifiées sur le carreau de la galerie, d'aérosols et de produits gazeux formant un nuage qui a culminé jusqu'aux environs de 2 600 mètres d'altitude à l'origine d'une radioactivité détectable jusqu'à quelques centaines de kilomètres*<sup>15</sup> ». Le rapport ajoute que le

- 
11. Déclaration de Jean Viard, citée par Jean-Damien Pô, *Les moyens de la puissance. Les activités militaires du CEA*, Fondation pour la recherche stratégique, Éditions Ellipses, 2001, p. 111.
  12. Au début des années 2000, le gouvernement algérien a fait installer une barrière d'interdiction de 40 kilomètres autour de la montagne du Tan Afella. Un panneau d'avertissement du danger est apposé sur chaque pan de mur alternant avec une barrière grillagée. La barrière constituée de poteaux en béton construite par les Français après l'accident du 1<sup>er</sup> mai 1962 avait été partiellement détruite par le choc des 11 explosions souterraines qui ont suivi jusqu'au 16 février 1966.
  13. Témoignage de M. Audinet, alors cadre de la Sodeteg, recueilli par Pascal Martin, « Dans le secret du paradis », reportage diffusé sur France 2, le 19 septembre 2002.
  14. *Les irradiés de la République*, op. cit., pp. 62-87.
  15. Christian Bataille, Henri Revol *Les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances*, AN n° 3571, Sénat n° 207, 5 février 2002.

nuage s'est dirigé vers le plein est et que dans cette direction « *il n'y avait pas de population saharienne sédentaire* ». Mais il reconnaît que, localement, une contamination substantielle aurait touché une centaine de personnes.

Le rapport de l'AIEA de 1999 estime que la coulée de lave radioactive mesure entre 200 et 250 mètres de longueur, pour un volume de 740 m<sup>3</sup> et une masse d'environ 10 000 tonnes<sup>16</sup>.



*La coulée de lave radioactive devant E2 à In Eker.*

### **État des lieux de l'accident en février 2007**

À l'issue du colloque d'Alger des 13 et 14 février 2007, le gouvernement algérien a organisé un déplacement sur le site d'In Eker. Accompagnés de nombreux journalistes des médias algériens, français et japonais, nous avons pu approcher du site où s'est produit l'accident.

L'aspect extérieur des lieux permet probablement une meilleure compréhension de ce qui a pu se produire lors de l'accident. En effet, les témoins de l'époque ne pouvaient pas être à une telle proximité ni évaluer ce qui s'était réellement passé en raison de la panique et du sauve-qui-peut général. On constate donc aujourd'hui que la lave radioactive a été projetée à distance depuis l'entrée de la galerie jusque sur la colline qui se trouve en face de cette entrée. Il ne s'agit donc pas d'une simple coulée : la violence de l'ex-

plosion a projeté en jets puissants la roche fondue contaminée par les matériaux radioactifs de la bombe.

On constate que des couches de « scories » dont la radioactivité a été mesurée (entre 77 et 100 microGy/h) se trouvent sur le carreau de l'entrée de la galerie et que la surface de la lave solidifiée est dégradée probablement en raison des événements météorologiques qui se sont produits depuis quarante-cinq ans.

Le rapport de l'AIEA note qu'une personne qui resterait huit heures à proximité de cette couche de lave radioactive absorberait une dose effective de 0,5 mSv<sup>17</sup>. L'AIEA a mesuré en certains points de la lave jusqu'à 200 mSv par heure. La dose de 0,5 mSv est alors atteinte en seulement 2 heures 30 ! Ceci est à peu près cohérent avec les mesures prises lors de la visite du site le 16 février 2007 où il a été calculé qu'un séjour de 12 heures permettrait d'absorber une dose effective de 1 mSv, soit la dose annuelle maximale admissible pour le public selon la Commission internationale de protection radiologique. Les autorités algériennes qui accompagnaient les visiteurs insistaient d'ailleurs pour que ces derniers ne restent pas plus de 20 minutes sur cette zone dangereuse. Entre 1966 et 2000, le site était accessible par les nombreuses brèches de la barrière construite par les Français après l'accident : on peut supposer que de nombreux nomades ou de simples curieux ont pu séjourner et même récupérer des matériels abandonnés sur ces lieux dangereux au cours de toutes ces années.

Nos hôtes algériens nous ont expliqué que des pluies torrentielles se produisent régulièrement dans cette région entraînant les eaux de ruissellement et des sédiments qui remplissent l'oued situé au pied du Tan Afella avant d'alimenter la nappe phréatique souterraine.

●●●●●●●●●●

**16.** *Radiological situation at the former French nuclear test sites in Algeria, op. cit., p. 13.*

**17.** *Idem, p. 30.*

De plus, on repère facilement ces « scories » et des débris de « lave » éparpillés alentours de la « coulée » en raison de leur couleur sombre et de leur structure très différente de la roche granitique plus claire et très compacte qui constitue la montagne du Tan Afella. À première vue, il est probable qu'une zone beaucoup plus large que la « coulée » très facile à identifier a été contaminée par la dispersion des débris de « lave » ou de « scories ».



Sable vitrifié hautement contaminé à Hammoudia (Reggane) (Photo Djamel Ouahab, mars 2007)

Les informations sur les incidents qui se sont produits au cours des essais souterrains des différentes puissances nucléaires font souvent état de « fuites » de gaz radioactifs pour la simple raison que la plupart des tirs souterrains ont été réalisés en puits, notamment à Moruroa, Fangataufa et au Nevada. Plus de 200 tirs en galeries, analogues à ceux du Tan Afella, ont été effectués par les Soviétiques en Nouvelle-Zemble et au Kazakhstan, mais on ne dispose pas d'informations sur d'éventuels accidents. Les États-Unis ont également effectué une trentaine de tirs en tunnel sur le Nevada Test Site qui ont provoqué des rejets gazeux. On peut donc dire que cet accident du 1<sup>er</sup> mai 1962 est vraisemblablement un cas unique dans l'histoire mondiale des essais nucléaires. La « coulée » radioactive du Tan Afella reste un héritage, dangereux pour des siècles, abandonné sans véritable protection.

Autre constat effarant : le carreau et les environs du tunnel E2 restent encore jon-

chés de matériaux de chantier et autres objets (câbles électriques, rails, restes de tapis roulants, ferrailles diverses...) abandonnés sur place. Le temps nous a manqué pour évaluer le degré de contamination résiduel de ces matériaux et de plus, nous ne disposons pas de moyens élémentaires de radioprotection. Cependant, aux dires de nos accompagnateurs touaregs, de nombreux objets ont été récupérés pendant des années par les habitants ou les nomades de passage qui les ont ensuite utilisés comme pièces détachées ou pour d'autres incorporations dans des objets artisanaux...



Matériels abandonnés sur le site de l'accident du 1<sup>er</sup> mai 1962

Le 1<sup>er</sup> mai 1962 n'a pas été le seul accident, par exemple lors du tir « Améthyste » du 30 mars 1963, de la lave a été projetée aux alentours du carreau E3 avec plus de 50 microGray/h à 1 mètre du sol.

La montagne du Tan Afella dont la Direction des essais vantait la stabilité géologique a été fortement ébranlée et fissurée par treize explosions souterraines.

Des rapports officiels montrent les effets mécaniques des explosions sur la structure de cette montagne<sup>18</sup>. Le risque est donc que des cavités de tirs où se trouvent des résidus radioactifs des explosions s'ouvrent à l'extérieur. En 1996, après la fin des essais souterrains à

•••••

18. *L'héritage de la bombe*, op. cit., pp. 71-73.

Moruroa, les Français ont installé sur cet atoll un système de surveillance géomécanique pour vérifier l'évolution des failles et fissures. Un système analogue devrait être mis en place autour de la montagne du Tan Afella qui, de plus, est soumise à des dégradations très visibles dues aux conditions climatiques extrêmes de cette zone saharienne.

### **Autres dégâts environnementaux**

Au Sahara, la France dénombre seulement 17 essais nucléaires, mais on ne tient pas compte des autres expériences « complémentaires » qui s'effectuaient en parallèle aux essais « officiels ». Le dossier du ministère de la Défense de janvier 2007 n'en fait pas état, sauf à propos de l'accident du 19 avril 1962 qui est minimisé et sur lequel l'information est déjà bien connue<sup>19</sup>. Il ne mentionne pas non plus l'accident sur une expérience similaire du 28 juin 1962.

La Direction des essais français désigne ces expériences sous le nom « d'essais froids » qui n'enclenchent pas de réaction en chaîne mais dispersent des particules de matières radioactives sur de vastes étendues. Trente-cinq « tirs froids » ont été réalisés à Reganne sur le point zéro de Gerboise rouge avec des charges de 20 grammes de plutonium entre avril-mai 1961 et mars-mai 1963 ainsi que 5 expériences « pollen » avec des charges de plutonium de 20 à 200 grammes entre mai 1964 et mars 1966.

À proximité de la montagne du Taourirt Tan Afella, lors d'une telle expérience avec du plutonium désignée « Opération Pollen », on fit manœuvrer une petite unité militaire à pied pendant plusieurs heures avec masques et tenues de protection. Aujourd'hui, cette zone de plusieurs hectares est difficilement identifiable en raison des sables qui l'ont recouverte, au point que la mission de l'AIEA en 1999 n'a pu y réaliser que quatre prélèvements assez peu significatifs. Or on sait que les expériences du même type effectuées en Australie par les

Britanniques au début des années 1950 ont provoqué de telles contaminations des sols du site de Maralinga qu'il a fallu réaliser d'immenses travaux d'assainissement jusqu'au début des années 2000.

De plus, les essais nucléaires aériens ou souterrains ont produit de grandes quantités de déchets technologiques, des véhicules, des avions et d'autres matériels militaires ont été exposés aux tirs, d'énormes quantités d'eaux et de liquides de nettoyage ont été employés pour la décontamination des appareils et des personnels. Tous ces « déchets » ont été enterrés sous quelques centimètres de sable et les témoins algériens affirment qu'une grande partie de ces matériels a été « récupérée » par les populations locales ignorantes des risques pour leur santé. Alors qu'en 2006, le gouvernement de la Polynésie française a pu obtenir du ministère de la Défense français l'inventaire précis et les lieux de stockage des déchets similaires produits à Moruroa et Fangataufa (la majeure partie a été immergée dans l'Océan), aujourd'hui, le gouvernement algérien ne dispose d'aucune indication ou cartographie des sites de dépôts de tels déchets radioactifs. Le véritable problème de la gestion des risques radiologiques au Sahara est la « continuité territoriale » qui fait que des communautés nomades et leurs troupeaux ou des visiteurs de passage peuvent se trouver ou pénétrer sur des lieux contaminés sans le savoir.

Tous les géologues le savent, le désert saharien recouvre de vastes nappes d'eau douce alimentées par des pluies torrentielles qui se produisent très irrégulièrement. Des puits et des résurgences artésiennes permettent aux voyageurs de s'alimenter en eau et à de petites communautés d'y installer quelques cultures dans les oasis. La surveillance radiologique des eaux souterraines proches des anciens sites d'essais sahariens serait certainement nécessaire comme cela a été mis en place aux États-Unis dans le



19. *L'héritage de la bombe*, op. cit., p. 36.

sous-sol du Nevada Test Site. Cette surveillance est d'autant plus importante que le gouvernement algérien met en place un projet d'exploitation de grande envergure de ces eaux souterraines.

### **Conséquences sanitaires**

L'incidence des essais nucléaires sur la santé est aujourd'hui bien documentée<sup>20</sup>. Aux États-Unis, une législation spécifique a été établie grâce à l'action des associations de vétérans et des populations voisines des sites d'essais aux Iles Marshall et au Nevada. En France, même si l'État est jusqu'à aujourd'hui réticent pour reconnaître les effets sur la santé, la pression des associations de vétérans, de la justice, des médias et des parlementaires est telle qu'il est probable qu'une législation calquée sur le modèle américain soit adoptée.

Pourtant, dans le cas français, l'évaluation de l'impact des essais sur la santé des petites populations vivant à proximité des sites d'essais restera difficile à réaliser. En Algérie, l'état civil des habitants du Sahara n'a été mis en place qu'en 1969 : il sera donc bien difficile de faire des études épidémiologiques crédibles. Des témoignages effrayants ont été recueillis auprès des populations Touaregs et des communautés sédentaires des oasis, mais, selon les autorités algériennes, aucun recensement des maladies et aucune étude épidémiologique n'ont été effectués auprès de ces populations. Aux dires des scientifiques, la carence des données sanitaires et le petit nombre de personnes concernées ne permettraient pas d'obtenir de résultats probants.

### **Ouverture des archives**

À juste titre, le colloque d'Alger recommande de « lever le sceau du "secret défense" sur toutes les archives se rapportant aux essais et explosions nucléaires français au Sahara algérien afin qu'elles servent de documents de référence aux chercheurs et experts ». Concernant l'accident de tir du 1<sup>er</sup> mai 1962, cette

demande ne paraît pas exorbitante, d'autant que les incidences de cet accident concernent les risques sur l'environnement et la santé des générations à venir. Chacune des expériences nucléaires de la France a fait l'objet de nombreux rapports rédigés tant par les divers services des armées que du Commissariat à l'énergie atomique concernés. Il est étonnant que les rapports sur l'accident *Béryl* n'aient pas été communiqués aux experts de l'AIEA par le représentant de la France à cette mission saharienne. En effet, ce dernier, Jean-François Sornein était, en 1999, le chef du département analyse, surveillance, environnement (Dase) du CEA et il était le représentant du CEA pour l'expertise de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la situation radiologique des sites de Mururoa et de Fangataufa. Il était donc bien placé pour donner les informations à la mission de l'AIEA qui lui aurait permis de faire des recommandations plus pertinentes. Mais on constate que le rapport de l'AIEA sur l'état des sites d'essais nucléaires français sahariens ne comporte aucune référence d'un rapport français, même si quelques illustrations cartographiques ont pu être fournies à l'Agence.

Il s'agit-là d'une carence grave et d'une absence flagrante de transparence de la part des responsables français difficilement compréhensibles en raison des risques encourus. À titre de comparaison, même si tous les rapports officiels sur les essais français en Polynésie n'ont pas été communiqués aux experts de l'AIEA pour leur expertise sur Moruroa et Fangataufa, le ministère de la Défense leur a fourni deux volumes de documents techniques (en tout 957 pages) comme contribution à la transparence<sup>21</sup>.

•••••

20. En plus des nombreux témoignages de vétérans, on peut consulter l'étude de santé sur les vétérans des essais nucléaires français sur le site [www.aven.org/](http://www.aven.org/).
21. Ces documents ont été publiés : CEA-Direction des applications militaires, Ministère de la Défense, *Geomechanical and radiological impact of nuclear tests at Mururoa and Fangataufa*, La Documentation française, 1998.

Pourquoi cette rétention de l'information sur les essais français réalisés au Sahara ? Cette ouverture des archives est d'autant plus nécessaire que les témoignages des vétérans et des survivants des populations locales apportent des récits et parfois des rumeurs qui nécessitent une confrontation avec les documents d'époque et que le contexte historique des relations franco-algériennes au cours de cette période 1960-1967 reste particulièrement obscur<sup>22</sup>. La rétention de l'information sur les circonstances des essais et leur déroulement est d'autant plus préjudiciable qu'elle entretient des malentendus qui freinent le rétablissement de relations d'amitié entre la France et l'Algérie.

Comme l'a décidé l'administration Clinton depuis 1993, le secret sur les archives des essais nucléaires n'est plus de mise dans le contexte actuel où l'information sur la fabrication de la bombe n'est plus à chercher dans les documents militaires mais sur Internet ! Le prétexte invoqué par la ministre de la défense, Michèle Alliot Marie, pour refuser d'ouvrir les archives afin de respecter les engagements de la France vis-à-vis du Traité de non-prolifération est fallacieux. Cet argument sert de paravent pour camoufler les errements de ceux qui, dans un contexte de guerre froide, ont négligé la protection des hommes ou soumis à des impératifs militaires les questions de sécurité. En 1993, aux États-Unis, Hazel O'Leary, ministre de l'Énergie qui a la responsabilité des programmes d'essais nucléaires déclarait que si un gouvernement voulait conserver la confiance de ses concitoyens, il leur devait la vérité, même si cette vérité serait dure à comprendre et à admettre dans un pays qui s'est toujours déclaré

.....

22. Le colloque d'Alger recommande d'« intensifier les efforts des historiens, des experts et des juristes pour établir la vérité sur la question controversée de l'utilisation de civils et de militaires comme "cobayes" ». On doit également faire la vérité sur la manœuvre réalisée lors du tir « Gerboise verte » du 25 avril 1961.
23. <http://www.osti.gov/opennet/forms.jsp?formurl=document/press/pc25.html/>.

respectueux de la démocratie. Hazel O'Leary avait également souhaité que cette initiative de transparence du gouvernement américain inciterait les autres puissances nucléaires à agir dans le même sens<sup>23</sup>. On attend que la France s'engage sur cette voie.



*Rencontre Polynésie-Sahara  
devant la montagne d'In Eker*

### **Appliquer le principe de précaution**

Dans le cas du Sahara, on pourrait imaginer qu'il est bien tard de prendre des mesures plus de quarante ans après les essais. Chacun sait, cependant, que la radioactivité comporte des durées de nocivité qui dépassent l'échelle humaine. Les Britanniques ont compris cela en acceptant de « restaurer » les sites du désert australien contaminés par leurs essais du début des années 1950 jusqu'en 2000. Les Américains, de leur côté, ont interdit le retour définitif des habitants de Bikini sur leur atoll où 23 essais aériens ont été tirés. Les Français ont également conservé le statut de terrain militaire, interdit au public, aux atolls de Moruroa et de Fangataufa. Des moyens techniques ont été mis en place sur tous ces sites d'essais pour assurer, tant bien que mal, une surveillance quand les opérations de réhabilitation ne sont plus possibles.

Les sites d'essais sahariens devraient pouvoir bénéficier de tels moyens de surveillance et de prévention des risques en s'inspirant des actions engagées sur d'autres sites d'essais.

**Bruno Barrillot**

**République algérienne démocratique et populaire  
sous le haut patronage de son Excellence le président  
de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika**

**Ministère des Moudjahidine**

***Recommandations***

**Colloque international sur les conséquences  
des essais nucléaires dans le monde : cas du Sahara algérien**

*Hôtel El Aurassi à Alger les 13 et 14 février 2007*

*Au nom de dieu clément et miséricordieux,*

*Nous, participants au Colloque international sur les essais nucléaires dans le monde : cas de l'Algérie, tenu à Alger les 25 et 26 Mouharam 1428 correspondant au 13 et 14 février 2007 sous le haut patronage de son excellence le Président de la République Monsieur Abdelaziz Bouteflika, organisé par le ministère des Moudjahidine, saisissons cette occasion pour présenter nos vifs remerciements et notre reconnaissance à son excellence le Président de la République pour avoir accepté de parrainer notre colloque.*

*Après avoir suivi les importantes interventions des conférenciers et communicants, chercheurs et experts, venus des cinq continents ainsi que les témoignages des victimes des essais à travers le monde, nous exprimons toute notre satisfaction pour les efforts déployés par les associations non gouvernementales notamment les algériennes, pour la collecte du plus grand nombre de témoignages et de documents qui serviront à l'écriture de l'histoire du mouvement national et de la révolution de libération.*

*Nous remercions les autorités algériennes pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité, ainsi que les conférenciers et témoins qui, malgré l'éloignement, ont pu être parmi nous et n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ce colloque international et historique.*

**NOUS RECOMMANDONS DE :**

- 1.** *Poursuivre l'organisation de ce type de manifestations spécialisées et la collecte des témoignages et des documents en relation avec ce dossier.*
- 2.** *Lever le sceau du "secret défense" sur tous les archives se rapportant aux essais et explosions nucléaires français au Sahara algérien afin qu'elles servent de documents de référence aux chercheurs et experts.*

- 3.** *Entreprendre des études scientifiques approfondies, par les institutions spécialisées, sur les effets des rayonnements sur l'homme, la faune et la flore ainsi que sur la structure géologique des sites des essais, et effectuer une analyse radioécologique des polygones de Reggane et d'In Ecker.*
- 4.** *Développer la coopération entre les différents secteurs et institutions nationaux concernés, pour une prise en charge effective de tous les aspects liés aux essais et explosions nucléaires français au Sahara algérien.*
- 5.** *Intensifier les efforts des historiens, des experts et des juristes pour établir la vérité sur la question controversée de l'utilisation de civils et de militaires comme « cobayes » et proposer un protocole additionnel au Traité de non-prolifération (TNP) garantissant les droits des victimes.*
- 6.** *Encourager et consolider la coopération entre les associations non gouvernementales des victimes des essais nucléaires et l'élargir à tous les pays concernés.*
- 7.** *Demander à la partie française réparation de toutes les séquelles causées par ses essais au Sahara algérien ainsi que:*
  - *la localisation et la délimitation de tous les lieux des essais et des expérimentations,*
  - *l'indication exacte des endroits d'entreposage des déchets radioactifs,*
  - *la contribution à la mise en place d'un système de surveillance des sites des essais à l'instar de ce qui a été réalisé en Polynésie française et dans d'autres régions du monde,*
  - *l'indemnisation de toutes les victimes des essais nucléaires,*
  - *la contribution à la formation de spécialistes algériens en décontamination.*